



certificat medical = droit de visite contrôlé

Par **chaplin16**, le **07/06/2009** à **02:39**

Bonjour,

je suis la belle mère de deux enfants. Il arrive que lorsqu'avec mon mari (le papa) nous allons chercher ceux-ci à l'école pour notre droit de visite et d'hébergement, la maman se précipite pour les récupérer et les emmène serrer contre elle en nous disant sans les insultes , cela donne : "tu peux aller porter plainte si tu veux!". En tout, une dizaine de plaintes ont été déposés en deux ans à son encontre pour non présentation d'enfant.

Nous passons pour la énième fois devant le JAF puisqu'elle lance procédures sur procédures (tous les ans environ) car la décision ne lui convient jamais _ trop de droit de visite pour le père à son goût. Elle a joint dans le dossier une dizaine de certificats médicaux expliquant ainsi la non présentation d'enfant. Mais ils étaient à l'école tout l'après midi!!! Que peut-on faire contre cela? Les plaintes vont elles aboutir quand même? Que peut faire notre avocat?

Merci pour vos réponses avisés...

chaplin16